

II.3.2. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaires, même s'ils sont protégés par la loi.

En outre, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires, nouvellement mis en évidence sur le site et n'ayant pas été à l'origine de la désignation du site (non mentionnés au FSD), ne doivent pas réglementairement faire partie de l'évaluation des incidences du projet.

Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a interférence potentielle entre son état de conservation et/ou celui de son habitat d'espèce et les effets des travaux.

L'étude d'incidences est conduite en deux temps :

Evaluation simplifiée

Cette partie consiste à analyser le projet et ses incidences sur les sites Natura 2000 sur lesquels une incidence potentielle est suspectée. Si cette partie se conclut par une absence d'incidence notable sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000, alors le projet peut être réalisé. Dans le cas contraire, débute le deuxième temps de l'étude.

Evaluation complète

Cette partie a pour but de vérifier en premier l'existence de solutions alternatives. Puis, si tel n'est pas le cas, de vérifier s'il y a des justifications suffisantes pour autoriser le projet. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être prises.

II.3.3. PRESENTATION DU PROJET

L'Aire d'Etude Immédiate du projet se situe sur la commune de Louin, entre Thouars et Parthenay, dans le département des Deux-Sèvres (79), en région Nouvelle Aquitaine.

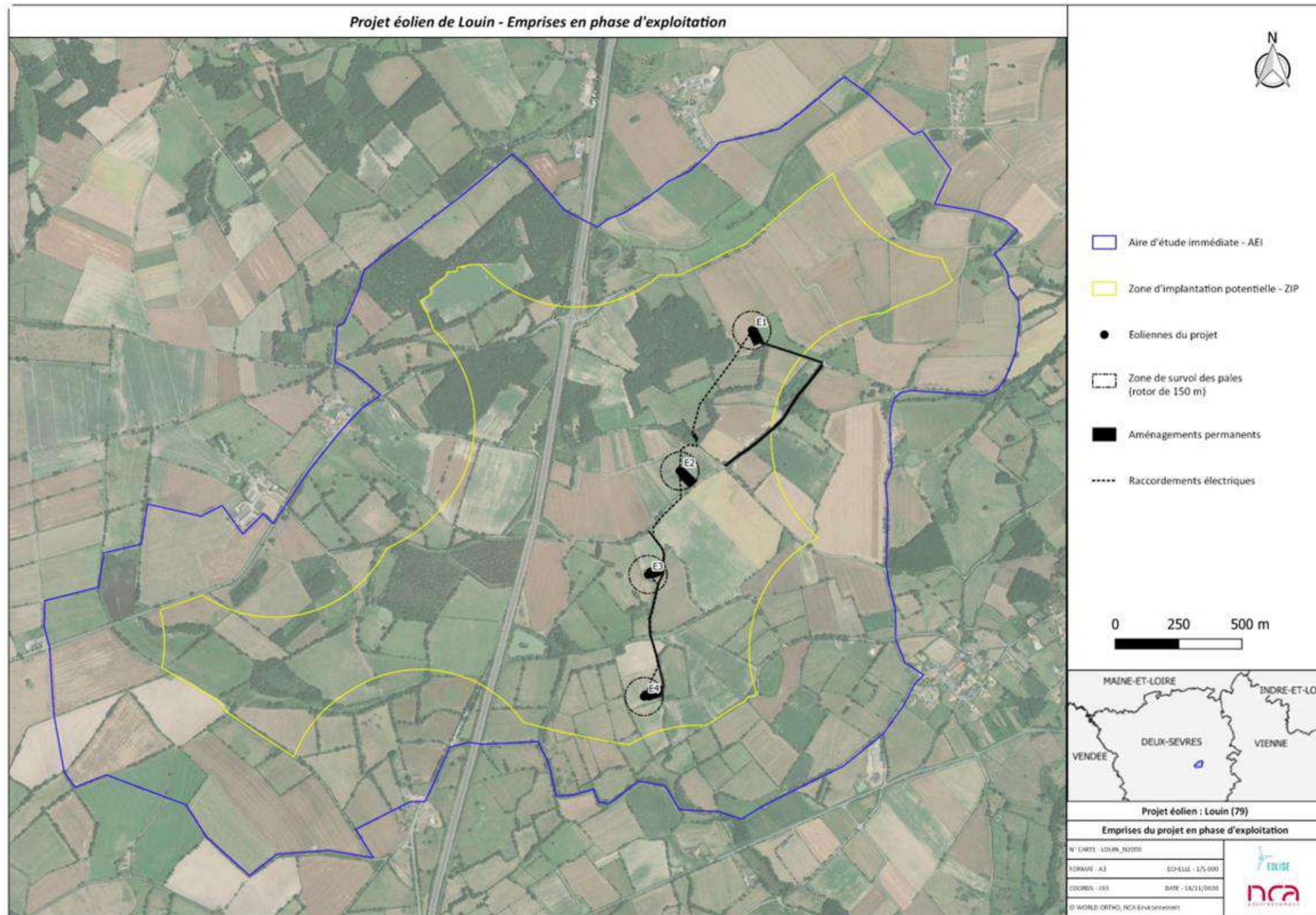
Le site du projet s'inscrit dans un cadre bocager dense et plus ou moins humide, ponctué de boisements épars. A environ 1 km au sud, le Lac du Cébron constitue une étape importante pour l'avifaune migratrice. Compte tenu de l'orientation préférentielle du passage migratoire intervenant localement (nord/sud), le secteur suivi est régulièrement traversé par divers migrants.

Le projet éolien de Louin comprendra quatre éoliennes de 5,7 MW, pour une puissance totale maximale de 22,8 MW.

Elles atteindront une hauteur maximale de 200 m en bout de pale, pour un bas de pale à 50 m. Le diamètre du rotor atteindra 150 m.

Elles formeront une courbe légèrement orientée nord-est/sud (E1/E4), sur la partie est de la ZIP et de la D 938. L'amplitude globale du parc (bouts des pales inclus) atteindra environ 1,7 km du nord au sud, et environ 450 m d'ouest en est.

La carte suivante présente le projet éolien de Louin dans son ensemble, en phase d'exploitation.



Carte 118 Emprises en phase d'exploitation

II.3.4. SITES NATURA 2000 PRIS EN COMPTE DANS L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

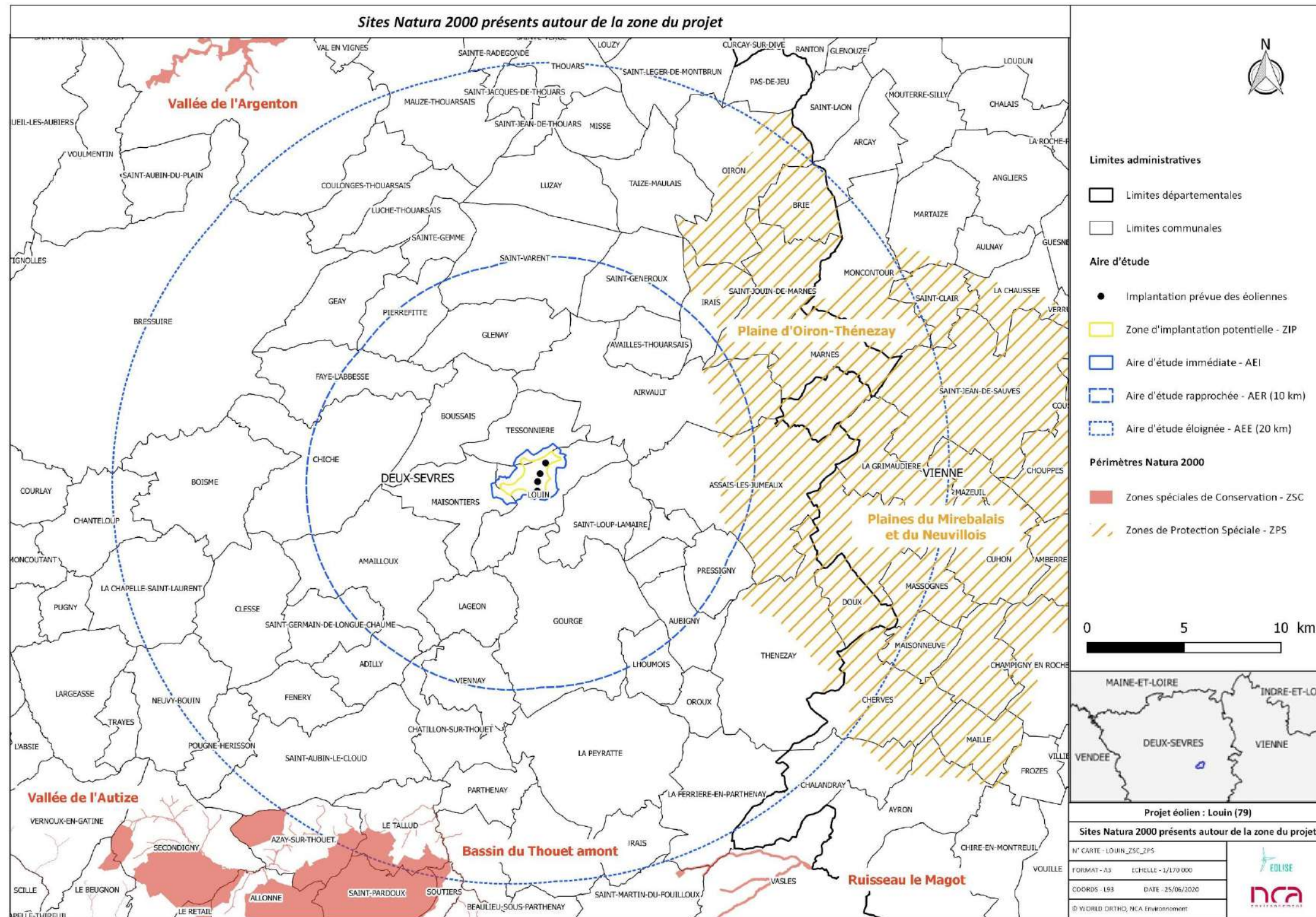
Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'aire d'étude immédiate du projet. A une échelle plus vaste, on recense :

- une Zone de Protection Spéciale dans l'aire d'étude rapprochée (10 km) ;
- une Zone Spéciale de Conservation et deux ZPS dans l'aire d'étude éloignée (20 km).

Tableau 112 Sites Natura 2000 présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée

Nom du site	Référence	Distance à la ZIP	Intérêt du site pour la biodiversité (groupes à l'origine de la désignation du site)			
			Avifaune	Chiroptères	Autre faune	Flore / Habitats
ZONE DE PROTECTION SPECIALE						
Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois	FR5412018	11,2 km	X			
Plaine d'Oiron-Thénezay	FR5412014	7,9 km	X			
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION						
Bassin du Thouet amont	FR5400442	16,5 km		X	X	

La carte en page suivante localise ces sites vis-à-vis des différentes aires d'étude du projet éolien de Louin. Au regard de leur distance, les ZSC « Vallée de l'Autize » et « Ruisseau le Magot » ne sont pas retenues dans l'évaluation des incidences, les interactions avec le projet étant extrêmement limitées.



Carte 119 Sites Natura 2000 présents autour de la zone du projet

II.3.4.1. PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS - ZPS FR5412018

PRESENTATION DU SITE

Les plaines du Mirebalais et du Neuvilleois correspondent à une vaste plaine agricole, dominée par les grandes cultures.

Le site est la plus étendue des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Vienne : en effet, elle abrite environ un quart des effectifs régionaux.

Au total, 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes, dont 7 atteignent des effectifs remarquables *in situ*.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A L'ORIGINE DE LA DESIGNATION DU SITE

Le FSD mentionne 20 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, présentes en migration, en hivernage ou en période de reproduction, à l'origine de la désignation de la ZPS.

Dix autres espèces fréquentant la ZPS sont jugées d'importance dans le FSD ; elles ne sont pas mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 113 Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Alouette calandrelle	<i>Caladrella brachydactyla</i>	X		X	X	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X		X	X	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	X			X	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X		X	X	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X				X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X			X	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	X			X	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X			X	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X	X			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X				X
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	X			
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X				X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		X	X	
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediceus</i>	X			X	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	X			X	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X			X	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X			X	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	X	X			
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X			X

II.3.4.2. PLAINE D'OIRON-THENEZAY - ZPS FR5412014

PRESENTATION DU SITE

Cette ZPS est une plaine cultivée hétérogène présentant une mosaïque d'habitats favorables au cortège d'espèces remarquables. En effet, l'Oedicnème criard, le Busard cendré, Saint-Martin et l'Outarde canepetière s'y reproduisent (environ 7% des effectifs régionaux), et cette dernière y constitue également des rassemblements post-nuptiaux. La Plaine d'Oiron-Thénezay constitue enfin un site d'étape et d'hivernage important (notamment pour le Pluvier doré) et accueille plusieurs espèces menacées au niveau régional (Perdrix grise, Caille des blés, Hibou petit-duc) et départemental (Bruant proyer).

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A L'ORIGINE DE LA DESIGNATION DU SITE

Le FSD mentionne 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, présentes en migration, en hivernage ou en période de reproduction, à l'origine de la désignation de la ZPS.

Huit autres espèces fréquentant la ZPS sont jugées d'importance dans le FSD ; elles ne sont pas mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 114 Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	X			X	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X		X	X	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X	X	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	X	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X			X	
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	X		X		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X	X	X		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	X	X	X	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	X	X	X	
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X				X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X			X	
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X		X	X	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	X		X	X	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X			X	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X			X	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	X	X	X		
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	X		X		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X	X		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X				X
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X					X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X				X
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X				X
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	X				X

II.3.4.3. BASSIN DU THOUET AMONT - ZSC FR5400442

PRESENTATION DU SITE

Ce bassin hydrographique comprend huit ruisseaux majeurs de bonne qualité (et donc sensibles à toute modification d'ordre physico-chimique), coulant dans un paysage majoritairement bocager. Le site abrite notamment des populations de poissons (Chabot commun, Lamproie de Planer), de Chiroptères (Grand Rhinolophe, Grand Murin, etc.) et d'insectes patrimoniaux et vulnérables (Agrion de Mercure, Rosalie des Alpes).

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A L'ORIGINE DE LA DESIGNATION DU SITE

Le FSD mentionne 10 espèces animales, inscrites à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, à l'origine de la désignation du site en ZSC.

Huit autres espèces fréquentant la ZSC sont jugées d'importance dans le FSD ; elles ne sont pas mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 115 Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC du Bassin du Thouet amont

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X					X
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X				X
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	X					X
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X					X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X				X

II.3.4.4. ESPECES DES SITES NATURA 2000 FREQUENTANT LA ZONE DU PROJET

Parmi les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux), 21 fréquentent (ou sont susceptibles de fréquenter, d'après les données bibliographiques) la zone de projet. Il est rappelé, dans le tableau suivant, l'enjeu fonctionnel de ces différents taxons, suivant la période biologique de fréquentation du site d'étude.

Tableau 116 Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone de projet

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel		
		Nidification	Migration	Hivernage
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Très fort	Faible	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Modéré	Faible	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Très fort	Faible	Très faible
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Modéré	Faible	Très faible
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		Faible	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Fort	Faible	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Fort	Faible	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Fort	Modéré	
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>		Faible	
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Modéré	Faible	Très faible
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		Modéré	Faible
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>		Très faible	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		Très faible	Très faible
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Très fort	Faible	Très faible
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		Faible	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		Faible	Très faible
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>		Très faible	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		Faible	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Très fort	Faible	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>		Très faible	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Très fort		Très faible

Légende :

En gris : espèces issues des données bibliographiques.

BORDEAUX = enjeu très fort ; **ROUGE** = enjeu fort ; **ORANGE** = enjeu modéré ; **VERT** = enjeu faible ; **VERT CLAIR** = enjeu très faible

Concernant les Chiroptères, 4 espèces fréquentent la zone du projet (inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore). Elles sont rappelées dans le tableau suivant.

Tableau 117 Espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Fort
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Modéré
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Modéré

Aucune espèce de mammifère terrestre (hors Chiroptères) d'intérêt communautaire ne fréquente l'aire d'étude immédiate.

Enfin, pour ce qui est de l'entomofaune, seule la Rosalie des Alpes, Coléoptère saproxylophage, est susceptible de fréquenter la zone du projet.

Tableau 118 Entomofaune d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	Fort

II.3.5. EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000

II.3.5.1. AVIFAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Bondrée apivore (photographie de NCA Environnement)



Lors de la reproduction, la Bondrée apivore occupe des mosaïques d'habitats forestiers et semi-ouverts. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières... Son domaine s'étend également aux campagnes et aux friches peu occupées par l'Homme. La recherche essentielle de couvains d'hyménoptères lui fait préférer les sous-bois clairsemés où la couche herbeuse est peu développée.

Les Bondrées apivoires reviennent au milieu du printemps et commencent à construire le nid au même endroit que l'année précédente.

La Bondrée apivore a été observée *in situ* en migration postnuptiale et est mentionnée par la bibliographie en période de nidification (fréquentation régulière de l'AEI). Elle se reproduit sur la ZPS de la Plaine du Mireballais et du Neuvilleois, distante d'environ 11 km de la zone du projet. Aucune information ne figure quant à l'intérêt du site pour l'espèce.

Considérant que le risque de collision sur le parc éolien de Louin a été considéré comme « modéré » et que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en alimentation/dispersion/migration (reproduction ponctuelle ou non avérée), le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Bondrée apivore des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Busard cendré (photographie de NCA Environnement)

Le Busard cendré, plus petit des busards européens, est une espèce strictement migratrice. Il peut être observé dès la dernière semaine de mars avec les premiers nicheurs qui se cantonnent dès la première quinzaine d'avril, la migration pré-nuptiale se poursuivant jusqu'à mai. La migration postnuptiale se déroule entre le 15 août et le début septembre avec des observations tardives jusqu'à novembre.



Le Busard cendré n'a pas d'habitat-type. On le retrouve dans une grande variété de milieux ouverts, comme (historiquement) des landes, marais et prairies. Aujourd'hui la grande majorité des nids en France sont localisés dans les cultures céréalières (70-80% dans blés et orges ; THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004), moins fréquemment dans les prairies de fauche, friches et garrigues basses.

Ce Busard n'a pas été observé durant les inventaires, mais il est signalé en migration et en période de reproduction sur l'AEI (fréquentation régulière). Néanmoins, le contexte bocager du site tend à relativiser son intérêt pour la nidification de l'espèce, plutôt adepte des milieux ouverts. Les deux ZPS limitrophes accueillent par ailleurs des populations nicheuses, les FSD indiquant que leur intérêt vis-à-vis de l'espèce est « significatif » (INPN).

Considérant que le risque de collision est jugé « fort », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en alimentation/dispersion/migration et que la nidification n'a pas été prouvée

localement, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard cendré des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Busard des roseaux (photographie de NCA Environnement)



Plus grand Busard des quatre espèces européennes, le Busard des roseaux niche dans les roselières des marais, parfois en prairies, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau. C'est une espèce de plaine qui s'est adaptée aux cultures céréalières, mais évite les zones forestières et montagneuses. Elle se nourrit essentiellement d'animaux terrestres et aquatiques tels que de petits rongeurs ou oiseaux. Le Busard des roseaux est sociable et peut former des dortoirs.

L'espèce, citée par la bibliographie en période de nidification et d'hivernage, a été observée en migration postnuptiale durant les inventaires *in situ*. Par ailleurs, les deux ZPS limitrophes accueillent des populations à l'année (INPN). Aucune information ne figure quant à l'intérêt des sites en question pour l'espèce.

Considérant que le risque de collision sur le parc éolien de Louin a été évalué à « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des individus en alimentation/dispersion/migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard des roseaux des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Busard Saint-Martin (photographie de NCA Environnement)

Le Busard Saint-Martin est le plus commun des busards à l'échelle de la France. Il niche dans une grande variété d'habitats : cultures, coupes forestières, landes, steppes... L'espèce a tendance à se regrouper en petites colonies, et occupe en principe le même territoire d'une année sur l'autre.



Ce Busard, qui est le plus fréquent en contexte bocager, a été vu au cours de chaque période biologique et est considéré comme nicheur probable sur l'AEI (habitats propices, parades nuptiales observées). Les deux ZPS limitrophes accueillent en outre des populations nicheuses, les FSD indiquant que leur intérêt vis-à-vis de l'espèce est « significatif » (INPN).

Considérant que le risque de collision a été évalué à « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des individus en alimentation/dispersion/migration (reproduction non avérée), et eu égard à la densité des populations des ZPS alentour, les interactions entre les sites Natura 2000 et la zone du projet semblent limitées. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard Saint-Martin des ZPS concernées dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Circaète Jean-le-Blanc (photographie de NCA Environnement)

Le Circaète Jean-le-Blanc fréquente des habitats chauds et secs, relativement ouverts, mais ponctués de boisements nécessaires à la reproduction : tout dépend de la richesse du milieu en ressources trophiques (reptiles), paramètre essentiel qui conditionne sa présence.



Les couples reviennent sur les mêmes sites de reproduction d'une année sur l'autre. En principe, le même nid est reconstruit peu de temps après leur retour de migration.

Le Circaète a été noté uniquement en migration postnuptiale sur le site d'étude. Il se reproduit sur les deux ZPS mentionné précédemment, en populations réduites. Le FSD de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay évalue l'intérêt du site comme étant « significatif » pour l'espèce (INPN).

Considérant que le risque de collision a été évalué à « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des oiseaux en alimentation/dispersion/migration (reproduction non avérée), et eu égard à l'état des populations des ZPS proches, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Circaète Jean-le-Blanc des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Milan noir (photographie de NCA Environnement)

Le Milan noir peut être observé dans des biotopes très diversifiés. Le site choisi doit tenir compte de deux impératifs : premièrement, la présence de grands arbres ou d'escarpements rocheux favorables à la nidification ; deuxièmement, la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs qui sont nécessaires à son approvisionnement et à son alimentation. Le Milan noir peut également stationner en bordure des villes.

L'espèce est de retour de son site hivernal au sud du Sahara à la mi-mars. Elle ne reste en France que durant sa phase de reproduction, soit environ 4 mois.



Le Milan noir est considéré comme nicheur probable sur l'AEI (habitats favorables et observations d'individus en parades). Il se reproduit également sur les deux ZPS limitrophes. Aucune information ne figure quant à l'intérêt des sites en question pour l'espèce.

Considérant que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des oiseaux en alimentation/dispersion/migration (reproduction non avérée), et eu égard à l'état des populations des ZPS proches, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Milan noir des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Engoulevent d'Europe

L'Engoulevent d'Europe est un migrateur strict : il n'est présent sur le territoire que d'avril à septembre et passe l'hiver en Afrique. C'est une espèce nocturne qui se nourrit exclusivement d'insectes (papillons et Coléoptères). Il fréquente les landes, garrigues, friches, lisières, régénérations forestières et forêts très ouvertes. Il apprécie des sols à végétation basse et clairsemée.

L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires ; elle peut toutefois survoler l'AEI en période de migration et même s'y reproduire puisque les habitats s'y prêtent localement. L'Engoulevent d'Europe est mentionné comme espèce à l'origine de la désignation de la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois dans la FSD en tant que nicheur. Cependant, aucune information ne figure quant à l'intérêt du site pour l'espèce.

Considérant que le risque de collision sur le parc éolien est « faible », et que les individus susceptibles de fréquenter le site sont en majorité des oiseaux en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Engoulevent d'Europe des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Courlis cendré

Le Courlis cendré est le plus gros des limicoles (ou petits échassiers) observables en France. Il est plus fréquent en période internuptiale, durant laquelle il fréquente (par groupes plus ou moins importants) les vasières des baies et estuaires, les prés salés et estrans rocheux, mais aussi les marécages et prairies humides jusque dans l'intérieur des terres. Bien plus rare et exigeant lors de la reproduction, le Courlis cendré niche préférentiellement dans des milieux humides très préservés et peu dérangés, tels que les landes, tourbières et prairies. L'espèce accuse un déclin prononcé dans plusieurs pays européens, principalement en raison de la disparition ou de la gestion inadaptée des habitats propices à sa nidification.

Uniquement mentionné par la bibliographie en migration et en période de reproduction, le Courlis cendré est signalé en tant que reproducteur sur la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois, sans qu'une évaluation de l'intérêt du site vis-à-vis de l'espèce ne soit précisée. Il faut cependant préciser que le Courlis cendré est un nicheur très rare et très localisé sur le territoire national.

Considérant que le risque de collision sur le parc éolien est « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont en majorité des oiseaux en migration, et eu égard à l'état des populations de la ZPS précédemment citée, les interactions entre cette dernière et la zone d'étude du projet semblent peu probables. Aussi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Courlis cendré des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Combattant varié

Le nom de ce limicole se réfère au comportement des mâles qui, au printemps, parquent à plusieurs sur des secteurs bien définis (sortes d'arènes) dans le but de séduire les femelles.

A l'instar du Courlis cendré, le Combattant varié s'observe en France surtout en période internuptiale, notamment au cours de ses transits migrateurs entre l'Europe du nord et l'Afrique. Il se reproduit dans des habitats similaires : tourbières, prairies humides, ou encore bords de plans d'eau douce. De par ses exigences écologiques, sa nidification en France demeure extrêmement localisée et anecdotique.

Le recueil bibliographique mentionne cette espèce en période migratoire, en raison de la proximité de la zone du projet avec le Lac du Cébron. Le Combattant n'a pas été observé in situ lors des inventaires. Il figure sur le FSD de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay en tant que migrateur, l'intérêt du site étant « significatif » (INPN).

Considérant que le risque de collision sur le parc éolien est « faible », et que les individus susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des oiseaux en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Combattant varié des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Oedicnème criard (photographie de NCA Environnement)

L'Oedicnème criard est surtout un oiseau des milieux chauds et secs. Il habite les terrains calcaires caillouteux ensoleillés occupés par des landes ou des prairies sèches, des cultures basses ou des friches. On le rencontre aussi sur d'anciennes gravières ou sablières, mais il a presque disparu des dunes littorales. Il est grégaire la majeure partie de l'année, avec notamment des regroupements automnaux de plusieurs centaines d'individus dans certaines régions.

En période de reproduction, des oiseaux se rassemblent également pour des activités alimentaires et de parade. Ces petits groupes incluent vraisemblablement des couples nicheurs. L'espèce est monogame et les couples se forment (ou se reforment) dès l'arrivée

sur les sites de nids, voire avant (Source : INPN).

Les populations du nord et de l'est de la France migrent vers le sud en automne.

La trame bocagère de l'AEI n'est pas l'habitat le mieux adapté à la nidification de cette espèce ; en revanche, les cultures proches lui sont favorables, de même que les ZPS concernées ici, sur lesquelles l'Oedicnème est nicheur, l'intérêt de ces sites vis-à-vis de l'espèce étant considéré comme « bon » (ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay) à « significatif » (ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois).

Les individus migrateurs sont fidèles à leur site de reproduction, comme l'attestent les bagages réalisés sur la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est (CNRS de Chizé). Par conséquent, les interactions entre les sites Natura 2000 aux alentours et la zone de projet semblent peu probables. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Oedicnème criard des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Pluvier doré (photographie de NCA Environnement)

Le Pluvier doré, nicheur du Grand Nord, est observé sur le territoire uniquement en période internuptiale, généralement à partir du mois d'octobre jusqu'en avril. Grégaire en-dehors de la période de reproduction, les pluviers sont observés en alimentation en groupes de plusieurs dizaines d'individus, parfois associés au Vanneau huppé. Le Pluvier doré fréquente essentiellement les grandes plaines de cultures, les prairies, les marais côtiers et vasières.

Le Pluvier doré a été observé en migration postnuptiale sur le site d'étude et est cité par la bibliographie en hivernage. L'espèce fréquente la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois en hivernage (intérêt du

site non renseigné) et la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay en hivernage également, mais aussi en migration (intérêt « significatif » - INPN).

Considérant que le risque de collision du parc éolien de Louin a été évalué à « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des individus en hivernage ou en migration, et eu égard au contexte bocager de l'AEI moins attractif pour l'espèce que les ZPS environnantes, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pluvier doré des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

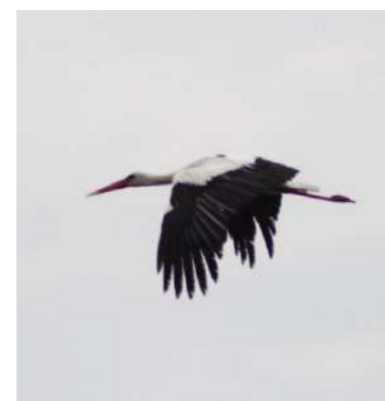
Pluvier guignard

Le Pluvier guignard est nicheur dans la toundra de la Scandinavie à la Sibérie orientale. Il est observé en Europe de l'Ouest uniquement aux passages migratoires, dans des milieux ouverts pauvres en végétation tels que les grandes plaines agricoles (labours, jeunes semis, etc.), seul ou en petits groupes. Il transite par la France d'août à octobre, puis de mars à mai.

Aucune observation n'a été faite au cours de l'étude, mais il est mentionné sur l'AER en tant que limicole migrateur régulier. Le FSD de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay signale le Pluvier guignard (migrateur) en effectif réduit, sans fournir une évaluation de l'intérêt du site vis-à-vis de l'espèce.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « très faible », que les rares oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des individus de passage (en vol migratoire), et considérant que la zone d'implantation présente des milieux moins attractifs que les cultures et ZPS alentour, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pluvier guignard des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Cigogne blanche (photographie de NCA Environnement)

Pratiquement disparu de France dans les années 1970 (11 couples en 1974), ce grand échassier atteint 1 750 couples sur le territoire national en 2011, en réponse à un programme ambitieux de préservation. La Cigogne blanche s'installe au sein ou en périphérie des grandes zones humides, généralement sur des plateformes artificielles (pylônes ou autres supports) ou sur des arbres. Pour s'alimenter, elle fréquente les marais ouverts, les vallées alluviales et les zones bocagères humides.

En Poitou-Charentes, sa nidification concerne essentiellement la Charente-Maritime, qu'elle recolonise naturellement depuis 1978. La population régionale est estimée à 320 couples en 2011. Elle se reproduit également depuis 2007 dans l'extrême ouest de la Charente.

La bibliographie cite la Cigogne blanche en hivernage sur l'AEI (rare) et lors des passages migratoires (régulière). Le FSD de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay la mentionne en tant que migratrice, l'intérêt du site vis-à-vis de l'espèce étant « significatif » (INPN).

Considérant que le risque de collision a été évalué à « très faible », et que les individus susceptibles de survoler le site sont surtout des oiseaux en alimentation/dispersion/migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Cigogne blanche des sites Natura 2000 concernés dans le cadre de cette étude.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.